Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-243500725-20251219-D_2025_157-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 18 décembre 2025

Date de convocation :
12 décembre 2025

Nombre de membres :
En exercice : 35
Présents : 26
Procurations : 8
Nombre de votants : 34

Secrétaire de séance :
Madame Claude BENEZIT

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle communautaire à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à Pleurtuit, sur la convocation qui lui a été adressée par la Présidente, Madame Delphine BRIAND.

PRESENTS : Monsieur Franck BEAUFILS, Mesdames Claude BENEZIT, Muriel BEZIEL, Delphine BRIAND, Christine COLAS, Messieurs Pierre CONTIN, Jean-Marc DUVAL, Madame Frédérique DYEVRE-BERGERAULT, Messieurs Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, Mesdames Claudia GAUVIN, Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Joëlle HELEUX, Mirella JEAN DE DIEU, Messieurs Bernard LALOUX, Daniel LEROY, Frédéric MABBOUX, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUET, Yvon POUTRIQUET, Vincent REMY, Christophe RICOUR, Arnaud SALMON, Kévin STEINBACHER

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Sophie BEZIER à Monsieur Yvon POUTRIQUET, Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC à Monsieur Bernard LALOUX, Monsieur Bruno DESLANDES à Madame Nolwenn GUILLOU, Madame Lydie DUHIL à Monsieur Daniel LEROY, Monsieur Jacques ERTLE à Madame Christine COLAS, Monsieur François GRANIER à Madame Delphine BRIAND, Monsieur Yannick LOISANCE à Madame Claude BENEZIT, Madame Sylvie SARDIN à Monsieur Jean-Marc DUVAL

ABSENTE EXCUSEE : Madame Patricia MARTINEAU

Délibération n° 2025-157

PLH 2025-2030 - Versement d'une subvention à l'Association Diadème pour un projet d'habitat inclusif

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2025-053 du 27 mars 2025, portant adoption du PLH 2025-2030,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 novembre 2025,

CONSIDERANT la décision de versement de la subvention notifiée à l'association Diadème en date du 7 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-243500725-20251219-D_2025_157-DE

- **APPROUVE** le versement, en deux fois, d'une subvention de 60 000€ à l'Association Diadème : 30 000 € à l'ouverture du chantier et 30 000€ à l'achèvement de l'opération ;

- **AUTORISE** Madame la Présidente de la CCCE à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, 19 décembre 2025
La Présidente,
Delphine BRIAND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE